

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 425 - Décembre 83-Janvier 84 - 4F ISSN 0012-6411

Les Assises nationales

Vivre ensemble avec nos différences

Faire l'inventaire des difficultés,
mais aussi des réussites,
formuler des propositions
concrètes pour que les choses
aillent mieux.

RENCONTRES ET DÉBATS DANS TOUTE LA FRANCE

LES Assises « **Vivre ensemble avec nos différences** » ont commencé. En prenant cette initiative, le MRAP entend répondre à la montée du racisme constatée depuis le début de 1983. Non par des proclamations ou des dénonciations abstraites, mais par une action « sur le terrain ».

Quand la moitié des personnes interrogées pour un quotidien du matin croient que le départ des immigrés résoudrait le problème du chômage en France, une méconnaissance des faits aussi profonde devient une donnée sociale qu'on ne peut négliger. C'est donc au cœur de notre société et à travers tout le pays qu'il faut susciter une réflexion sur la réalité que nous vivons : l'existence en France de communautés d'origine étrangère, qui ont fait souche, dont une grande partie se compose de jeunes nés ici-même, et qui resteront. Chacun doit reconnaître et admettre que le départ massif de ces populations est inconcevable, non seulement par le drame humain qu'il constituerait, mais aussi par l'effondrement de l'économie et de la démocratie dont il serait la manifestation.

Les acteurs d'un destin commun

Dès lors, se pose la question : l'avenir sera-t-il fait d'incompréhension, de divisions et d'affrontements ?

Où apprendrons-nous à vivre ensemble pour le plus grand bénéfice de tous ? On trouve à travers toute l'histoire de la France des échanges, des apports extérieurs, qui ont concouru à édifier ce pays — comme beaucoup d'autres.

Avant la dernière guerre, déjà, les immigrés (italiens,

polonais, arméniens, espagnols...), en proportion identique à ceux d'aujourd'hui par rapport au nombre total d'habitants, ont contribué au développement économique, social, culturel et démographique, ainsi qu'à la défense nationale. Ce ne fut pas toujours facile. La xénophobie se montra souvent virulente et cruelle. Alors que maintenant la même situation se reproduit, saurons-nous mieux que par le passé surmonter les haines et éviter les errements qui en découlent ? Saurons-nous faire en sorte que tous les acteurs de notre destin commun aient les mêmes droits comme les mêmes devoirs tout en conservant leur identité, leurs attaches ?

Se rencontrer, dialoguer, faire l'inventaire des difficultés, mais aussi des réussites, et formuler des propositions concrètes pour que les choses aillent mieux : c'est l'objectif des Assises locales qui doivent se multiplier. Cet objectif sera atteint si, partout où se trouvent des minorités d'origine étrangère, des réunions s'organisent pour une telle recherche avec tous les intéressés sans exclusive : autour d'une école, les enseignants, parents et grands élèves ; dans une entreprise, les travailleurs ; dans une paroisse, les fidèles ; dans un quartier, les habitants, qui enfin feront connaissance et examineront sans passion les causes des problèmes bien réels qu'ils affrontent ; dans une M.J.C. ou un centre culturel, ceux qui les fréquentent pour leurs loisirs. On peut envisager également des Assises tenues par des personnes appartenant à une même profession ou un même milieu, par exemple des éducateurs, des architectes, des policiers, des élus, des universitaires, etc... qui confronteront leurs informations et

(suite page 2)

Les Assises "Vivre ensemble avec nos différences"

(suite de la page 1)

réfléchiront à leur rôle dans l'action à mener pour que les relations s'améliorent entre les divers groupes de la population.

Nous ne partons pas de zéro : il importe de prendre en compte et de valoriser les innombrables études et expériences déjà réalisées un peu partout.

Au départ de cette vaste entreprise, il y a une analyse effectuée au début de juin 1983, lors de l'Assemblée générale du MRAP, constatant à la fois la gravité de la contamination raciste et la volonté largement répandue d'y mettre un terme. Pendant plusieurs mois, les dirigeants du Mouvement ont eu des entretiens avec les responsables des partis politiques, des syndicats, des Eglises, d'organisations : peu à peu, l'idée des Assises s'est développée et enrichie ; elle est apparue comme la formule la plus valable pour faire reculer le racisme dans la situation présente.

Agir dans son milieu

Il faut souligner l'originalité de la démarche ainsi élaborée. Il ne s'agit pas de mettre sur pied un « collectif » qui dirigera cette campagne, moins encore de se placer sous la houlette de qui que ce soit. Chacun des partenaires est invité à agir dans son milieu, selon ses méthodes ; ce qui n'empê-

chera pas, à certaines occasions, des initiatives convergentes ou conjointes. L'essentiel est que, dans toute la France, dès maintenant, on discute, on réfléchisse sur le thème : « Vivre ensemble »...

Ce thème général comporte maintes facettes. Six axes ont été retenus à l'heure actuelle pour les débats : l'habitat ; le travail et la formation professionnelle ; l'école et l'éducation ; l'histoire et la culture ; le rôle des médias ; la participation à la vie civique. D'autres peuvent s'ajouter, d'ici les Assises nationales, où ils donneront lieu à autant de « forums » où les échanges d'idées et d'expériences se poursuivront.

Le calendrier

Le calendrier des **Assises** a été, en effet, fixé comme suit :

— de décembre 1983 à mars 1984, **Assises locales** dans tout le pays ;

— les 16, 17 et 18 mars à Paris, **Assises nationales**, comportant à la fois des séances plénières et des « forums » (il s'agit du week-end précédant le 21 mars, Journée internationale contre le racisme) ;

— jusqu'à l'automne 1984, **Assises départementales**, destinées à approfondir l'action, sur la base des conclusions des Assises nationales ;

— nouvelle rencontre nationale au début de décembre 1984.

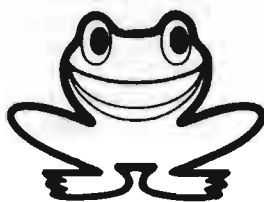
Après cette année d'efforts, menés par toutes les forces vives du pays, on peut espérer un climat meilleur dans les relations intercommunautaires, et une participation renforcée de tous, Français et immigrés, à la transformation de toutes les situations qui font obstacle à une cohabitation réussie.

Que faire ?

Le 7 janvier à Paris, a eu lieu une réunion du Bureau national du MRAP élargie aux représentants des comités locaux. Ceux-ci sont déjà engagés dans la préparation des Assises.

Mais ce n'est pas l'affaire seulement des comités. Tous nos adhérents peuvent vivre ou connaître dans leur lieu d'habitation ou de travail, des situations significatives susceptibles de donner matière à un échange de vues, à une analyse, à la recherche de solutions sur le thème « **Vivre ensemble** ». Qu'ils prennent donc contact avec le comité le plus proche, ou avec le siège national du MRAP, ou encore qu'ils suggèrent à une autre organisation dont ils sont proches de susciter elle-même une réunion.

C'est partout que les Assises locales doivent ainsi foisonner. De leur nombre, de leur diversité, dépendent le succès des Assises nationales de mars et les suites qu'elles auront. □



mode enfantine

RAINETT

PARIS

Un départ heureux

DÉPART heureux, oui, puisque David et Suzanne Naishtat peuvent enfin regagner leur pays, l'Argentine, grâce au changement de régime. Et le soir du 27 décembre, nous fêtons cela par un « pot » amical, qui donna l'occasion à Albert Lévy, en remerciant les partants de tout leur travail, de brosse un historique de notre service juridique.

Nous n'en pouvons donner qu'un bref résumé.

Six ans déjà que David et Suzanne Naishtat « officiaient » comme permanents juridiques du MRAP, rue Saint-Denis d'abord, puis rue Oberkampf.

Notre permanence, au début peu connue, prit peu à peu une grande ampleur. Trois mille cas traités annuellement... Dossiers individuels pour discriminations ou injures, problèmes administratifs, provocations à la haine raciale pour lesquelles le MRAP se porte partie civile... Il y aurait de quoi écrire un gros livre.

Et pourtant, malgré les services rendus, en 1981 la subvention du FAS aurait été supprimée sans le changement de gouvernement.

Amitié entre les peuples

On aurait pu croire que les mesures prises en 1981 auraient réduit le travail. Paradoxalement, il n'en fut rien. Malgré les progrès accomplis dans la législation, il reste fort à faire. Par exemple, les décisions judiciaires maintenant nécessaires pour la reconduite à la frontière d'étrangers en situation irrégulière sont prononcées et appliquées dans des conditions qui ont soulevé l'émotion du syndicat des avocats et du Syndicat de la Magistrature, comme de notre Mouvement.

Dans les rapports quotidiens avec des employés de police et d'administration, l'arbitraire n'a pas disparu.

Enfin, il y a ce racisme utilisé comme instrument politique qui est devenu une donnée inquiétante de notre vie sociale. Ainsi, notre service juridique, tout en bénéficiant d'engagements favorables des pouvoirs publics, est loin d'être réduit au chômage, et n'évolue pas sur un tapis de roses...

Albert Lévy évoqua ensuite le travail en France de militants antifascistes de David et Suzanne. Il souligna combien le changement de situation en Argentine comblait nos souhaits « d'amitié entre les peuples » tout en sachant bien que, là-bas comme ici, quel que soit le pas accompli, la lutte continue pour « une vivante solidarité. Bonne chance, Suzanne et David, et merci ! □



SENNA

David Naishtat (à droite) au MRAP avant son départ.

Le Festival d'Amiens

DES festivals de cinéma, il y en a un peu partout. Des journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples comme celles d'Amiens, on souhaiterait qu'il y en ait le plus possible.

En effet, du 15 au 23 novembre, c'est plus de cent films qui y ont été visionnés, applaudis, ou critiqués par plus de 25.000 personnes. Sous l'égide de notre ami Jean-Pierre Garcia, président des Journées cinématographiques, les troisièmes Journées ont pris une importance nationale et internationale : 47 réalisateurs étaient présents.

Quelques thèmes privilégiés, comme la figure de l'Autre dans le film de guerre, le cinéma des pays de la ligne de front, et même quelques films produits par l'Afrique du Sud afin que le public se rende compte des moyens de propagande dont disposent les racistes de Prétoria.

Beaucoup de récompenses pour ce festival. Le grand prix du long métrage est allé à *Burning an illusion*, de Melenik Shabbaz, celui du court métrage à *La Operacion*, de Ana Maria Garcia, et *Y've stuck a rock*. Le prix du MRAP a été décerné à *Patu*, un reportage néo-zélandais sur les manifestations de protestation contre la tournée des Springboks d'Afrique du Sud dans ce pays. Le jury du Prix Nelson Mandela, où *Différences* était représenté, a récompensé deux films consacrés à la lutte contre l'apartheid et la colonisation, *The sun will rise*, film hommage à Solomon Malhangu et à tous les combattants de l'ANC, et *Los comprometidos*, reportage sur une séance d'autocritique de collaborateurs mozambicains à la colonisation portugaise (voir *Différences* n° 29, décembre 1983). Le prix de la ville d'Amiens est allé à *Nelisita*, une fiction de Ruy Duarte. Un grand festival pour de grands films, et une grande cause. □

Les nouvelles mesures de reconduite des étrangers à la frontière

Une loi à double tranchant

La réforme de l'Ordonnance du 2-11-1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers apportait, avec l'article 4 de la loi du 29-10-1981, une amélioration sensible des conditions de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière. Ce qui dépendait auparavant du pouvoir discrétionnaire de l'autorité administrative, est transformé par la loi du 29-10-1981 en une décision judiciaire (article 19 de l'Ordonnance du 2-11-1945 modifié) :

...« La juridiction saisie peut seule ordonner que le condamné soit reconduit à la frontière. Elle tient compte, pour prononcer cette peine (...) de la situation personnelle du prévenu ainsi que de tous les éléments utiles sur les conditions du séjour. Lorsque la juridiction saisie n'a pas prononcé la reconduite à la frontière, l'administration doit délivrer immédiatement à l'intéressé une autorisation provisoire de séjour d'au moins 6 mois. »...

Cette procédure, destinée en principe à apporter la protection du système judiciaire, comportait des effets pervers. En effet, les mesures de reconduite à la frontière décidées par les tribunaux étant susceptibles d'appel, ces derniers étaient enclins à condamner les « sans papiers » à des peines d'emprisonnement, pour éviter que le délai entre le jugement et l'appel ne permette en fait à l'étranger en situation irrégulière d'échapper à l'action de la justice.

L'une des conséquences directes de cette réforme était donc l'incarcération massive d'étrangers en attente de reconduction à la frontière.

Cette situation était absurde. D'une part, elle s'opposait aux principes défendus par le Garde des Sceaux, hostile aux peines d'emprisonnement de courte durée. D'autre part, elle accroissait la surpopulation des établissements pénitentiaires. On ne pouvait alors attendre que des avantages, d'une réglementation permettant d'alléger cette procédure.

Cette réglementation est introduite à l'occasion de la publication de la loi n° 83-466 du 10 juin 1983, portant abrogation de la loi du 2 février 1981 (« Sécurité et Liberté »). L'article 35 de cette loi ajoute un alinéa à l'article 471 du Code de procédure pénale, qui prévoit que : « Les sanctions pénales prononcées en application

des articles 43-1 à 43-4 du Code pénal peuvent être déclarées exécutoires par provision ».

Cet article s'applique directement aux décisions qui peuvent être prises par les tribunaux en matière de reconduite à la frontière d'étrangers en situation irrégulière.

Il en résulte que si les juges prononcent une peine de reconduite, ils ont la possibilité de l'assortir d'une exécution immédiate.

Un effet incitatif

Présentée par la Chancellerie comme une amélioration de la situation des étrangers, puisqu'elle permet d'éviter le passage par le circuit pénitentiaire, cette nouvelle réglementation pose pourtant beaucoup de problèmes, en particulier en ce qui concerne le droit au double degré de juridiction. En effet, si celui-ci est en principe maintenu, les conditions de sa mise en œuvre sont plus qu'aléatoires lorsqu'il doit être exercé après que l'étranger condamné a rejoint son pays d'origine.

Elle s'inscrit dans un contexte déjà défavorable pour les « irréguliers ». Sur le plan de la procédure, le système des comparutions immédiates (remplaçant les « flagrants délits ») dans le cadre duquel ils sont jugés, rend extrêmement précaires leurs possibilités de défense. D'autre part, à un niveau plus général, les positions actuelles du Gouvernement ne peuvent qu'avoir un effet incitatif sur les décisions prises par les tribunaux. Le 31 août 1983, François Mitterrand déclarait qu'il fallait « renvoyer les clandestins chez eux ».

Le Garde des Sceaux, M^e Badinter, au congrès du Syndicat des Avocats de France, le 11 novembre 1983, rappelait pour sa part les dangers de l'immigration clandestine. De telles affirmations contribuent à créer un climat propre à justifier, chez les magistrats, l'application d'une procédure expéditive et parfois dangereuse car elle remet en question les principes fondamentaux de l'égalité des moyens de défense.

Cette nouvelle réglementation, avec ses conséquences, n'est pas passée inaperçue dans les milieux judiciaires.

Elle a été évoquée au cours du congrès du Syndicat des Avocats de France (mentionné plus haut), et de celui du Syndicat de la Magistrature, qui s'est déroulé à la fin du mois de novembre 1983 à Paris. Certains des membres des deux syndicats se sont ouvertement opposés à « une atteinte aux garanties judiciaires » apportés par la loi du 29 octobre 1981. Il semble en effet inquiétant qu'à l'heure où la politique menée par le Garde des Sceaux cherche à transformer l'esprit du Code pénal, des mesures à caractère discriminatoire, puisqu'elles touchent directement les étrangers, soient introduites dans les textes et dans la pratique judiciaire. □

Claire RODIER.

Le MRAP contre les méthodes de refoulement

Le Bureau national du MRAP, réuni le 3 décembre, a examiné les conditions dans lesquelles sont appliquées les mesures de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.

Il exprime sa réprobation totale des contrôles « au faciès ».

D'autre part, depuis octobre 1983, les tribunaux appliquent la loi qui leur permet d'ordonner la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière, en assortissant cette peine de l'exécution provisoire : cela signifie que le jugement est immédiatement exécuté.

Cette attitude nouvelle paralyse en fait la possibilité pour l'intéressé de faire appel.

Le principe du double degré de juridiction est un principe absolu en Droit français, et reconnu par la Convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales et des Droits de l'Homme. (Art. 6) :

« Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial ». Elle doit « disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense ».

Par ailleurs, l'article 13 de cette même Convention rappelle expressément que « toute personne dont les droits et libertés reconnus dans la présente Convention ont été violés a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale ».

Cette Convention, qui a rang de traité, est applicable immédiatement en droit interne et son autorité est supérieure à celle de la loi.

Méconnaître les principes juridiques fondamentaux et les garanties essentielles des droits de la défense ne peut être satisfaisant. □

LE RACISME EN JUSTICE

● **Parasites**

Le 1^{er} décembre 1983, la Cour d'Appel de Montpellier a dû trancher un litige qui opposait le MRAP et les auteurs d'un article paru dans le numéro du 16 mars 1979 du journal « *Castres Debout* ». Cet article dénonçait la présence en France d'un nombre grandissant d'Algériens « *ne travaillant pas et vivant en parasites dangereux* ».

Le MRAP avait porté plainte : un jugement de première instance et un arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse lui étaient favorables. Le 30 novembre 1982, la Cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la Cour de Montpellier. Celle-ci a retenu que l'article incriminé était injurieux à l'égard des Algériens et des immigrés n'appartenant pas à la nation française.

Chaque prévenu a été condamné à 800 F d'amende, à la publication de l'arrêt dans *Castres Debout*, *La Dépêche du Midi* et *Le Tarn Libre* et à verser au MRAP 1.500 F de dommages et intérêts et 2.000 F au titre de l'article 475.1 du Code de procédure pénale.

● **Ni Noir, ni Arabe**

Soucieux de « *préserver la notoriété de son immeuble* », M. Pellegrin, propriétaire de plusieurs appartements dans son immeuble du 14^e arrondissement, refuse de vendre l'un d'eux à M. Bocar Thiam, ressortissant malien, fonctionnaire international à Washington.

Une plainte a été déposée par la victime pour refus de vente d'un bien à une personne en raison de ses origines, et par la LICRA qui s'est constituée partie civile.

Le 30 novembre 1983, la 17^e Chambre correctionnelle de Paris a condamné le propriétaire à une amende de 2 000 F et à verser 5 000 F de dommages et intérêts à M. Thiam.

● **La France colonisée.**

La journée dite de « *Amitié Française* », sous l'égide de différentes organisations d'extrême-droite s'est tenue à la Mutualité le 16 octobre 1983. L'un des orateurs, M. de Lassus, a notamment déclaré : « *Quatre superpuissances colonisent la France : le marxisme, le maçonnique, le juif et le protestant* ». Le MRAP a porté plainte pour provocation à la haine, à la discrimination et à la violence raciale.

● **Adversaires politiques.**

Le terme raciste a-t-il une connotation injurieuse ?

Le 1^{er} mars 1983, au cours d'un débat politique organisé par *FR 3 Roussillon*, M. Paul Alliès, candidat de la Ligue

communiste à Montpellier, a déclaré : « *Nous pensons qu'il faut dans ces élections municipales battre très franchement l'extrême-droite et les racistes* ». Le candidat du Front National, J.-J. Gil, présent sur le plateau, a considéré qu'être traité de raciste est une injure et a donc porté plainte contre Paul Alliès. Le 8 novembre 1983, la troisième Chambre correctionnelle de Montpellier a relaxé le candidat de la Ligue communiste au motif que « *le tribunal ne retire pas des propos de Paul Alliès la certitude absolue que celui-ci visait J.-J. Gil* », et que « *en admettant la réalité de l'injure visée, il convient de retenir que le propos a été tenu dans le cadre d'un débat électoral entre adversaires politiques guidés parfois par l'ardeur de la lutte électorale* ».

Le 30 janvier 1983, au cours de l'émission d'Europe N° 1, le *Club de la Presse*, J.-J. Servan-Schreiber s'est adressé à Jacques Chirac : « *A Dreux, le RPR a fait une alliance avec le Front National de Jean-Marie Le Pen qui est ouvertement raciste* ». Le Front National et J.-M. Le Pen se sont élevés contre ces propos et ont poursuivi J.-J. Servan-Schreiber pour injure. Le 23 mars 1983, la 17^e Chambre correctionnelle de Paris a condamné le journaliste au motif que « *cette expression péjorative n'a pas été prononcée par un adversaire politique, mais par un professionnel de l'information au cours d'une question préparée à l'avance* ». Le 23 novembre dernier, la Cour d'appel de Paris a confirmé cette décision. Un pourvoi en cassation a été déposé par M. Servan-Schreiber. □

● **Amende honorable...**

Le numéro de décembre 1982 de la publication de soutien à Jacques Dominati, *Paris-Demain*, illustre un article intitulé « *Exigeons le droit à la sécurité* » d'une photographie représentant des Noirs et des Maghrébins dans un couloir du métro.

Le MRAP avait saisi le tribunal pour le délit de provocation à la haine raciale. Le directeur de *Paris-Demain* ayant accepté de faire passer un communiqué de mise au point, le MRAP a retiré sa plainte. Il prend acte de la parution dans les numéros de septembre 1983 de *Paris-Demain* et du 16 novembre 1983 de *France-Soir* de ce texte qui précise notamment :

« *Il ne saurait être question d'établir corrélation entre la délinquance d'une part et l'origine ethnique de certains groupes de la population d'autre part, et ce alors que les travaux de la Commission Bonnemaison ont clairement établi que la délinquance résulte essentiellement des conditions d'emploi et de logement de certains citoyens.* » □ (29 novembre).

"J'ai honte de voir comment nous traitons les Gens du Voyage"

C'EST le maire de Plaisir, dans les Yvelines, qui écrit cette phrase dans une lettre ouverte à ses administrés, en réponse aux vives réactions d'un quartier au projet d'implantation d'une aire de stationnement pour quinze caravanes. « *Un terrain, soit !... Mais pas ici, plus loin de chez nous...* ».

Pourtant, il y a quatre ans qu'une Commission extra-municipale, activement soutenue par le Comité local du MRAP, étudie les conditions d'accueil des Voyageurs, parmi lesquels il est d'actifs partenaires.

Quant au Plan départemental d'aires d'accueil, comme presque partout, ça traîne, ça traîne !...

Et tandis que les municipalités continuent à faire la sourde oreille aux directives ministérielles (qui remontent même au précédent gouvernement !), on persiste à faire décamper les Gitans « *qui n'observent pas les règlements...* ». Que nos Comités locaux soient vigilants, qu'ils se mettent en relation avec la Commission *Tziganes et Gens du Voyage* dès que se présente un problème. Cette action concerne au premier chef le « *Vivre ensemble avec nos différences* ». □

Le Nouvel An, c'est dans tous les journaux

Mais :

● Les Coréens au Japon, les Arméniens à la télé, c'est dans *Différences* de janvier.

● Les Tziganes, les Pieds-Noirs restés en Algérie, la « *seconde génération* », les tatouages, les écrivains publics c'est dans *Différences* de janvier.

Et surtout :

● Le témoignage exclusif d'un des témoins capitaux de l'affaire Barbie, c'est dans *Différences de janvier*, et ça ne sera nulle part ailleurs.

DIFFERENCES c'est dans les kiosques à partir du 3 janvier, ou au 89, rue Oberkampf, 75011 PARIS.

Demander Danièle Simon
au (1) 806.88.33

Le numéro 14 F, abonnement un an : 150 F.

La remise de décorations à deux responsables du MRAP

Josette Audin, membre du comité d'honneur du MRAP et animatrice du comité d'Argenteuil, a reçu le 23 novembre, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur des mains du général Jacques de Bollardièrre.

Deux semaines plus tôt, le 7 novembre, Pierre Paraf faisait chevalier de l'Ordre du Mérite Chil Kozlowski, secrétaire national du MRAP.

L'une et l'autre décorations avaient été attribuées au nom du Président de la République, par Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale.

Deux cérémonies émouvantes à des titres différents, qui traduisent le rayonnement de notre Mouvement et le contenu humain de son action, liée aux grands problèmes de notre temps.

Chil Kozlowski : témoin du génocide nazi

SALLE René-Coty, au Sénat, l'allocation de Pierre Paraf, président d'honneur du MRAP, ne pouvait qu'évoquer le génocide hitlérien qui aboutit à l'extermination de la quasi totalité des familles de Chil Kozlowski et de son épouse, Hélène ; et aussi le courage et le militantisme inlassable du Secrétaire national du MRAP.

« Le MRAP m'a tout donné, devait dire ce dernier : ma raison de vivre, le moyen de lutter contre le plus grand mal de ce siècle, le racisme, qui a fait tant de victimes ». Et d'appeler tous ses amis, « rescapés des camps nazis, proches parents de déportés, anciens résistants » à « faire plus encore pour le MRAP ». « En l'aidant davantage, aidez-vous vous-mêmes, assurez votre propre existence, votre sécurité et celle de vos enfants », s'écriait-il en conclusion.

Outre François Grémy, Charles Palant, Albert Lévy et de nombreux membres du Bureau national du MRAP, l'assistance était composée à la fois d'amis personnels de Chil Kozlowski et d'amis de notre Mouvement.

Nous avons noté entre autres : MM. Charles Lederman et Pierre Gamboa, sénateurs ; Georges Sarre, député ; Bernard Zehrfuss, membre de l'Institut, membre du comité d'honneur du MRAP ; Mme Olga Wormser, MM. David Diamant et Théophile Grol, historiens ; Denise Baumann et Roger Maria, écrivains ; H. Jacobi, rédacteur en chef du journal yiddish « Naïe Presse » ; Mme Marcelle Huisman, M. Jean Jérôme, le Dr Tursz, ainsi

que les représentants de multiples associations : Charles Steinman, secrétaire général, Anna Vilner, Edouard Tchorzewski, Georges Galili, Jacques Kouritzki, pour l'UJRE ; Charles Golgevit, B. Kaufman, Robert Kon, pour l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs ; Valdemar Gutnik, secrétaire général, Eva Golgevit et Paulette Sarcey, pour l'Amicale des Anciens Déportés Juifs ; Gilbert Weisberg, Henri Gryka, Maurice Rab, pour l'Association des Juifs Anciens Résistants ; M. Bleier et J. Fogel, pour le YASC ; M. Doua, secrétaire général, M. et Mme Osowski, Félix Hartenberg, Bernard Kleinberg, pour la Société des Originaires de Varsovie.

S'étaient notamment excusés : George Pau-Langevin, vice-présidente du MRAP ; Mgr Guy Herbulot, Mme Vieira da Silva, Jean Suret-Canale, Henri Fauré, l'abbé Jean Pihan, membres du comité d'honneur ; Paul Laurent, secrétaire du comité central du PCF ; le poète polonais Léopold Lewin, les écrivains Dora Teitelboim et Herschel Meyer ; Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT ; Franck Sérusclat, sénateur ; Bertrand Delanoé, député ; Henri Bulawko, président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs ; Serge Kriwkoski, adjoint au maire du 1^{er} secteur de Marseille ; Alfred Grant, historien ; le Dr Hirschmann ; la Ligue des Droits de l'Homme ; l'Union Libérale Israélite de France ; Marie-Louise Kahn, de l'Amicale d'Auschwitz ; Hugues Steiner, Charles Owezarek, Joseph Creitz, et bien d'autres amis et militants...

Josette Audin : solidarité avec le peuple algérien

ENTOUREE de ses trois enfants, de sa famille, de ses amis, de ses collègues, des élus, des associations de sa ville, c'est dans la salle des fêtes Jean-Vilar, à Argenteuil, que Josette Audin a été décorée de la Légion d'honneur.

Evocation de la guerre d'Algérie et de la solidarité avec un peuple en lutte pour son indépendance, cette manifestation également dédiée à Maurice Audin, mort sous la torture à 25 ans, rassemblait, sous la présidence de Charles Palant, nombre de ceux qui ont agi alors pour la paix dans la justice, pour les Droits de l'Homme, — action courageuse et souvent héroïque qu'Albert Lévy rappela dans son allocution.

D'abord le général Jacques de Bollardièrre, membre du comité d'honneur du MRAP, qui allait remettre la décoration, et dont nul n'a oublié la prise de position retentissante contre les exactions perpétrées par des militaires sous couvert de « pacification », en 1957, au moment même où Maurice Audin en a été victime. Et aussi Paul Teitgen qui avait protesté, par sa démission, contre les illégalités commises dans l'Administration. Et encore les compagnons de Josette et Maurice Audin, emprisonnés et torturés : Henri Alleg, Lucien Hanoun, Christian Buono ; les soldats du contingent qui, comme Alban Liechti, refusèrent de prendre part à la répression ; les avocats qui plaidaient pour les combattants algériens : Maîtres Jules Borcker, Armand Dimet, Paul Bouaziz. Enfin les militants français de toutes appartenances, des communistes aux chré-

tiens, les membres du Comité Maurice Audin, du MRAP, les « porteurs de valise du FLN », et tant d'autres, anonymes ou célèbres.

Témoignage des transformations voulues par l'Histoire et menées à bien au prix de tant de sang et de larmes. L'Algérie nouvelle était représentée par M. Abdelkader Mekidèche, Premier Conseiller de l'Ambassade, M. Moulay Chabou, Consul d'Algérie à Pontoise, et une forte délégation de l'Amicale des Algériens en Europe, conduite par M. Saïd Chergui, responsable des relations internationales.

On notait par ailleurs la présence de M. Gaston Plissonnier, membre du Bureau politique, secrétaire du PCF, d'Etienne Fajon, député honoraire, de Mme M.-C. Beaudreau, sénateur, représentant Mme Hélène Luc, présidente du Groupe communiste au Sénat, de M. Elie Mignot, collaborateur du comité central du PCF.

M. Robert Mondargent, député-maire d'Argenteuil, dont la municipalité avait tenu à s'associer directement à la cérémonie, rappela brièvement les traditions de solidarité de sa ville avec les peuples opprimés et avec les travailleurs immigrés. A ses côtés se trouvaient de nombreux conseillers municipaux et plusieurs adjoints : MM. Ouvrard, Gatignon, Kamenska, Grouas, ainsi que Mme Josyane Feix, veuve du député Léon Feix. Des représentants d'autres municipalités de la région parisienne (Bezons, Malakoff, Guyancourt) étaient présents ou avaient envoyé des messages.

Etaient également présents les membres du comité du MRAP d'Argenteuil et d'autres villes de la région parisienne : MM. Claude Quin, président de la R.A.T.P., Daniel Picol, membre du Conseil économique et social de Bretagne, Etève, proviseur du lycée Romain-Rolland (où enseigne Josette Audin), Lévy, principal du collège Claude-Monnet, Castagneyrol, censeur du Lycée G.-Brach, Thoraval, délégué de l'Education Nationale, et un grand nombre d'enseignants.

Citons encore les représentants de maintes organisations locales ou nationales : Association des Déportés résistants internés en Afrique du Nord, ARAC, FNACA, UFF, Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Rhin et Danube, FNDIRP, FEN, SNES, CGT, Secours Populaire, France-Amérique Latine, France-URSS, FETRANI, Fédération du Val-d'Oise du PCF.

Comme l'a relevé Albert Lévy, on peut regretter que seule l'activité présente de Josette Audin au MRAP ait été mentionnée pour motiver la haute distinction dont elle est l'objet ; un hommage à Maurice Audin lui-même, dont le combat fut inséparable de celui de son épouse, serait nécessaire pour que justice soit vraiment rendue.

Notons que le Gouvernement, par plusieurs de ses membres, s'était associé à la cérémonie. M. Pierre Bérégovoy a adressé au MRAP une lettre où il salue « la hauteur de vue et la

noblesse de caractère » de Josette Audin, « justement récompensés par le Gouvernement ». Des messages avaient été envoyés par MM. André Savary, Robert Badinter, Charles Fiterman, Jack Ralite, Michel Rocard, Jack Lang.

Lettres et télégrammes également de MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., Pierre Joxe, président du Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale et André Lajoinie, président du Groupe communiste.

Parmi les excuses reçues, signalons encore celles de : M. Michel Charzat et M^e Gisèle Halimi, députés ; M^e Fernand Benhaïem, Mmes Madeleine Riffaud, journaliste, Hélène Gratiot-Alphandery, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, la chanteuse Colette Magny, MM. Raymond Guyot, député

honoraire, Jean Daniel, Henri Fauré, Paul-Emile Victor, l'abbé Pierre Toulat, les professeurs Jean-Pierre Kahane et Jean Suret-Canale, Jean Faucher (Tourisme et Travail), G. de Wangen (France Terre d'Asile), le CRIF, Pax Christi, la Confédération Syndicale des Familles...

Il appartenait au général de Bollardière de tirer les conclusions de cette rencontre exceptionnelle, à la fois lourde de douloureux souvenirs et exaltante. Il le fit en termes simples et d'une grande noblesse, montrant que le combat mené pour le respect des Droits de l'Homme au temps de la guerre d'Algérie, reste aujourd'hui indispensable et trouve son prolongement dans l'action actuelle du MRAP, dans la défense de la dignité humaine et de la liberté de tous les peuples. □

CARNET

Il y a deux ans, mourait Albert Slanoski, fondateur et animateur du Comité du MRAP de Rouen, membre du Bureau national.

Nous appelons, en cet anniversaire, chacun à se souvenir de ce militant lucide et dévoué, ancien combattant de la Résistance, si profondément attaché aux idéaux que nous défendons.

Nos pensées amicales vont à son épouse, à ses enfants et petits-enfants.

● Nos deuils

André Chamson, membre du Comité d'honneur du MRAP, est mort le 8 novembre, à Paris, à l'âge de 83 ans. Homme couvert d'honneurs, civils et militaires, il fut d'abord et surtout un homme d'honneur, fidèle à ses ancêtres protestants cévenols persécutés, attentif, pour cette raison, aux discriminations subies par toutes les minorités, et à toutes les atteintes aux Droits de l'Homme.

Ainsi s'expliquent ses engagements et ses combats dans le siècle avec lequel il est né.

Cofondateur en 1935 du magazine *Vendredi*, l'hebdomadaire du Front Populaire. Soutien aux Républicains espagnols aux côtés des écrivains dénonçant le fascisme. Luttas dans la Résistance : ses maquisards se joindront à ceux d'André Malraux pour constituer la brigade Alsace-Lorraine.

Revenu à la vie civile, il poursuit ses activités littéraires tout en demeurant un homme de vigilance. Ce fut le sens de son adhésion au MRAP dès la première heure, et de son soutien indéfectible.

Nous exprimons à sa famille nos sincères condoléances.

xXx

Nous avons appris le décès de Jac-

ques Szajner, vice-président de la Société des Originaires de Varsovie, et membre du MRAP depuis sa création. Que son fils Bernard, ses petits-enfants et toute sa famille trouvent ici l'expression de notre profonde sympathie.

● Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance, le 31 octobre, de *Lucile*, fille de Dominique et Joël Delas, Secrétaire du comité de Chelles (Seine-et-Marne).

Nos félicitations et nos vœux chaleureux.

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris

Directeur de la publication :

René Mazenod

Secrétariat de rédaction :

Véronique Mortaigne

Comité de rédaction :

Bertrand Bary, Gérard Coulon, Dominique Dujardin, Jean-Pierre Garcia, René Mazenod, Robert Pac.

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie : IM.PO., Paris

Du côté des comités

Expositions et débats

● **Hennebont (56).** Le 20 octobre autour d'une pièce, **Rixe**, qui montre l'influence du cadre de vie sur la nervosité et l'agressivité des hommes, le MRAP a proposé dans le hall de la mairie l'exposition **Peuples d'ici et d'ailleurs**. Des films et documents adaptés aux élèves de tous âges — de l'école maternelle au secondaire — ont servi de support à des débats.

● **Dreux.** Le 20 octobre, Albert Jacquard, directeur à l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) a démontré que les races n'existent pas. L'assistance (plus de deux cents personnes) a également apprécié l'humour du conférencier. Une exposition sur **Racisme et science** a été montrée au Beffroi pendant une semaine.

● **Mantes (78).** Une exposition de peintres locaux sur le racisme, à la bibliothèque Duhamel, a accueilli de nombreux visiteurs. Le Comité du MRAP y avait ajouté des affiches sur le même thème.

● **Chelles.** Le 14 octobre, un débat réunissait, autour de Charles Palant, vice-président du MRAP, de Bertrand Bary et Gérard Coulon, secrétaires nationaux, plus d'une centaine de personnes. On a constaté que « **vivre ensemble n'est pas toujours facile** » et que le racisme était utilisé par certains à des fins de division et de diversion.

● **Poligny (69).** Une exposition a eu lieu durant une semaine dans la salle d'honneur du lycée sur le thème de l'apartheid. Une conférence-débat a rassemblé après la classe le personnel du lycée et des élèves.

● **Toulouse.** Le 31 octobre, Jean Blum, membre du Bureau national, a participé à l'émission de FR 3-Toulouse **La vie à plein temps** retransmise dans douze départements.

● **Capbreton (33).** Le MRAP et quatre autres associations présentent une semaine axée sur la défense des Droits de l'Homme.

● **Rennes.** Un représentant du peuple Hopi (Arizona) a été reçu à l'hôtel de ville. Au cours d'un débat, Thomas Banyaca a évoqué la lutte des Indiens pour leur émancipation et la nécessité de vivre en harmonie et dans le respect de la création.

Opération anti-graffiti

A Marseille le 25 octobre, le MRAP associé à d'autres organisations a re-

couvert les ignominies racistes peintes sur les murs. Une trentaine de personnes a participé à cette opération « murs propres ». Une plainte contre X a été déposée auprès du Procureur de la République.

L'opposition ne fait pas de cadeaux

A Montgeron (Essonne), la municipalité de droite débaptise les rues à tour de bras : Pierre Mendès-France, Louise Michel, mais également Georges Brassens et Gérard Philipe n'ont plus droit de cité. Par ailleurs le MRAP, le Secours Populaire et le CCFD se sont vu supprimer leurs subventions.

Semaine de l'ONU pour le désarmement

De très nombreuses initiatives. Nous retenons ces exemples pour leur diversité :

— Le 26 octobre, à **Aubervilliers**, à 20 h 30, débat : « **Pourquoi le néonazisme est un danger pour la paix ?** » animé par la commission anti-nazisme du MRAP à la Maison des Jeunes Jacques Brel.

— Le 24 octobre à **Aurillac (15)**, une manifestation devant le monument aux morts pour que la France prenne des initiatives afin de réduire les armements nucléaires.

— Le 25 octobre à **Pau**, communiqué du MRAP aux journaux locaux après l'attentat perpétré à Beyrouth et dans le cadre de la semaine de l'ONU sur le désarmement : arrêter l'escalade, arriver à une détente réelle, résoudre pacifiquement tous les conflits.

— Le 25 octobre à **Montpellier**, Forum sur le désarmement de 18 h à 23 h, avec 16 organisateurs dont le MRAP. Trois rapports ont été soumis à la discussion : les conséquences de l'emploi des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Les conséquences économiques de la course aux armements et de la réduction des armements. Les moyens du désarmement. Puis a été projeté un film sur Hiroshima.

— Le 20 octobre : soirée débat sur la paix et le désarmement à **Rennes**. Le Comité local était entouré de dix-sept autres organisations.

Sur ce thème, beaucoup de communiqués (comme celui de Carcassonne), repris par la presse et les radios locales.

Stages de formation

Des stages de formation animés par René Mazenod et Gérard Coulon se sont tenus ou doivent se tenir dans quelques villes et départements.

- En octobre, à Troyes et Belfort.
- En novembre, à Marseille, Martignes, Vitrolles.
- En décembre, pour le Val-de-Marne, à Champigny.
- En janvier à Grenoble.
- En février à Saintes.

Ces stages d'une journée peuvent s'articuler autour d'une assemblée générale, d'une assemblée-débat, de la mise en place d'une fédération. Ils comportent en général : un historique du MRAP, la législation contre le racisme, une réflexion sur racisme et immigration en France et sur l'enracinement du Comité local dans la cité ; le tout est bien entendu centré sur les Assises « **Vivre ensemble avec nos différences** ».

● Les nouveaux comités

- Octobre : Saint-Lô (50).
- Novembre : Villeneuve-le-Roi-Ablon (94), Drancy (93), Pantin (93).
- Décembre : Malakoff (92), une section d'entreprise à Publications-Elysées (Paris-8^e).

● **Mise en place de Fédérations :** Le samedi 10 décembre, mise en place de la Fédération départementale du Val-de-Marne à la MJC du Mont-Mesly à Créteil. Le mercredi 14 décembre, celle des Hauts-de-Seine (92).

CONTRATS D'AGGLOMERATION

Les Comités locaux du MRAP participent activement à la mise en place de contrats d'agglomération en insistant notamment sur l'insertion des immigrés dans la cité. Ces contrats permettent également de s'attaquer aux structures qui engendrent le racisme (habitat, travail, formation, école, etc...). Ils peuvent permettre en outre de développer la vie associative.

Si vous avez des informations, des expériences ou des questions à faire partager, écrivez-nous. Nous envisageons un stage d'une journée sur ces questions ; n'hésitez pas à vous inscrire. Ce sera probablement un samedi ou un dimanche. Nous étudierons ensemble les modalités de ce stage. □

Nouvelles rencontres

DÉPUIS la deuxième quinzaine de septembre, de nombreuses rencontres ont eu lieu dans la ligne des décisions prises par le Bureau national du 3 septembre. Ainsi, des délégations pluralistes du MRAP ont été reçues (par ordre chronologique) par la JOC/JOCF, la Fédération protestante, le secrétaire général de l'Episcopat français, la CFDT, la FEN, la CGT, la Commission Episcopale des Migrants, M. Joseph Pasteur, représentant le PDG d'A2, le PCML, le SNI, le PR, le RPR, le PSU, la rédaction de FR3, M. Gillette, directeur du cabinet de Mme Georgina Dufoix, M. Thomas Ferenczi, rédacteur en chef du journal *Le Monde*, Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Lemas, secrétaire général de Radio-France, M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, le SNESup, l'UNEF, M. Hessel, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel, M. Loing, du ministère des Postes et Télécommunications, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS (1).

Ces rencontres se sont révélées très utiles. Elles nous ont permis de

voir qu'elles répondaient à une attente de la part des représentants des organisations qui nous ont reçus. Ces réactions favorables de la part de nos interlocuteurs se sont surtout manifestées sur :

- l'analyse du MRAP sur la montée inquiétante du racisme, unanimement partagée ;
- la proposition d'Assises nationales, généralement bien acceptée ;
- le fait que ces Assises invitent à l'action tout en laissant la liberté d'initiative à chaque organisation avec sa méthode, son histoire, sa spécificité ;
- l'accent mis sur une réflexion en profondeur et non sur la fulmination stérile d'anathèmes ;
- le thème rassembleur, constructif et enrichissant de *Vivre ensemble avec nos différences*.

Tout cela est d'autant plus encourageant que le gouvernement lui-même s'est intéressé au projet et le soutient sans entraver en quoi que

ce soit la liberté d'action et d'expression du MRAP.

Les contacts continuent au niveau national avec les mouvements de Jeunesse, les associations d'immigrés, les organisations concernées par l'habitat et le cadre de vie, la presse écrite, parlée, télévisée.

Puisque l'on est à l'époque des vœux, il est à souhaiter que ce vaste mouvement d'impulsion au niveau national porte ses fruits et retombe en une multitude d'actions au niveau local. Bon courage aux comités locaux. □

(1) La délégation du PCF était composée de :

- Georges MARCHAIS
- René PIQUET
- Claude BILLARD
- Daniel LACROIX
- Jeanine JAMBU
- Paul BALMIGERE
- Mario FORLACIARI.

La délégation du PS était constituée par :

- Lionel JOSPIN
- Marcel DEBARGE
- Michel de la FOURNIERE
- Luc SOUBRE
- Pierre BRANA
- Geneviève DOMENACH-CHICHE
- Pierre CARASSUS
- Philippe FARINE

Bons de soutien : le tirage

Le second tirage des bons de soutien a eu lieu le 12 décembre. Il a donné les résultats suivants :

- 1 semaine aux sports d'hiver : n° 201.024 ;
- 1 voyage à Londres : n° 047.004 ;
- 1 micro-ordinateur : n° 364.124 ;
- 1 super-friteuse SEB : n° 186.381 ;
- 1 échiquier russe : n° 038.625 ;
- 1 minicalculatrice : n° 77.871 ;
- 1 minicalculatrice : n° 386.435.

Albums : Ghetto de Varsovie : n° 149.155; 241.621; 320.168 - La Norvège : n° 183.537.

Maison : Plats anciens : n° 01.013; 07.738; 24.771; 049.485; 056.641; 84.828; 106.725; 193.791; 274.303; 279.204; 317.052; 322.013; 367.329; 395.839 - Réveil : n° 32.464 - Radio : n° 81.509 - Montres hommes : n° 01.811; 146.142 - Montre dames : n° 83.154 - Montre gousset : n° 029.462 - Montre pendentif : n° 246.271 - Appareils photo : n° 84.390; 113.784 - Aspirateur auto : n° 050.164 - Papier à lettres : n° 117.521; 163.382; 246.892; 352.596 - Nappe ronde + serviettes : n° 335.103 - Etagère à épices : n° 175.608 - Planches à découper : n° 040.026; 264.936 - Lot de 7 serviettes de table : n° 185.270 - Thermomètres

pour le bain : n° 84.937; 132.224; 175.391; 232.710; 335.268 - Lot de bâtons d'encens : n° 246.588; 364.762; 382.458.

Jouets : Train en bois : n° 052.833 - Bus en bois : n° 11.352 - Train japonais : n° 316.566 - Chariots en bois : n° 149.759; 200.773; 291.571 - Culbuto russe : n° 175.195 - Poupées chiffons : n° 13.057; 208.337; 262.989; 318.132; 326.758 - Jouets à emboîter : n° 77.874; 122.239 - Petit cheval de bois : n° 87.338 - Poupées russes en bois : n° 101.435; 193.923; 241.248; 315.773; 349.682 - Poupées avec vêtements : n° 061.397.

Vêtements : Foulards : n° 106.257; 149.362; 232.801 - Ceintures : n° 042.985; 116.794; 200.480; 335.783.

Livres : Cahiers + Le livre des Otages : n° 146.554; 173.613; 271.424; 325.119; 335.115; 366.572 - On condamne les innocents : n° 038.112; 070.205; 327.801; 340.503; 389.148 - La France de l'affaire Dreyfus : n° 114.061; 299.205; 323.937; 358.225; 377.386 - Soleils fusillés : n° 09.725; 067.237; 169.944; 262.998; 318.678 - Un drame à Bordj Hindel : n° 029.579; 044.374; 80.716; 81.943; 197.882; 244.053; 272.872; 328.657; 343.176; 364.689 - Posters Folon : n° 146.105; 259.773; 261.422; 290.601; 371.532.

Abonnements à Différences (6 mois) : numéros terminés par 96.

Mise au point... sans récupération

Un bulletin, conçu dans le 2^e arrondissement de Paris, au titre promoteur, **Présence**, nous a fait un immense honneur. Qu'on en juge :

« La marche contre le racisme organisée en France par le MRAP, organisation pro-communiste qui tient boutique à la Fête de l'Huma! ».

Nous déclinons toute responsabilité dans cette attribution illicite de paternité.

Mais il est malhonnête de dire :

— soit que les organisations, associations, syndicats, partis, n'ont rien fait :

— soit qu'ils ne seraient venus à la rescousse que pour récupérer ou politiser...

70.000 personnes (sans compter tous ceux du parcours, ceux qui ont accueilli la Marche en province ou en banlieue parisienne, et ceux « qui ont marché hors parcours ») ne se mobilisent pas par enchantement ou simple spontanéisme.

Nous avons marché

« Nous partimes cinq cents, mais par un prompt renfort
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port. »

(Corneille, Le Cid)

PLUS forts que le héros cornélien, les « trente-deux » de Marseille se virent soixante-dix mille à la Bastille. Faites la multiplication... sans machine à calculer.

Il s'est élevé des voix pour crier à la récupération et à la politisation... Un journal à la logique brillante taxe de faute politique, à la fois les hommes de l'opposition qui, à quelques exceptions près, ont été absents, et les hommes de la majorité, ministres en tête, qui se sont trop montrés !

« Récupération, Georgina ? » Mais quelle pierre n'eût pas été lancée, si la secrétaire d'Etat à l'Immigration ne s'était pas montrée ostensiblement et officiellement, et si le Président de la République avait fait recevoir la délégation par un « sous-fifre » !

Pour notre part, nous nous réjouissons que Mme Dufoix ait annoncé deux mesures. D'une part, la mise au point d'une carte unique séjour-travail de longue durée, pour les immigrés présents en France depuis un certain temps. De l'autre, l'extension de la loi de 1972 aux violences racistes, mesure que le MRAP réclamait de longue date.

Nul n'ôtera à Toumi, à ses camarades des Minguettes, au père Delorme et au pasteur Costil qui les ont épaulés, le mérite de l'audace de cette aventure, le mérite d'un pari sur la possibilité de mobiliser, de faire parler haut en France les antiracistes.

LA LOI RENFORCEE

Le MRAP a pris connaissance avec satisfaction des dispositions annoncées le 3 décembre par Mme Georgina Dufoix, devant permettre aux associations antiracistes de se constituer parties civiles dans les cas de violences ou d'homicides inspirés par le racisme.

De longue date, le MRAP avait de-

mandé ce renforcement nécessaire de la loi du 1^{er} juillet 1972 et présenté des propositions précises au cours de plusieurs démarches auprès du Garde des Sceaux.

Pour faire face dans de meilleures conditions aux agressions et crimes racistes, dont le nombre et la gravité se sont accrus dans la dernière période, le MRAP souhaite que la lacune actuelle de la législation française soit comblée à bref délai. □

La finale à Paris

A Paris, les consignes déterminées du Collectif d'accueil furent observées : pas de banderoles des organisations, mais une floraison de badges.

Les slogans, dans l'ensemble, étaient bien ceux qui avaient été décidés — et l'on ne peut reprocher qu'ils aient été scandés sur des airs bien connus des habituelles « manifs » populaires.

Dans ce *Droit et Liberté*, journal des militants et adhérents du MRAP, il est normal que nous essayons de recenser la part qui a été prise par nos Comités, sans complaisance ni complexe. *Recension* bien incomplète d'ailleurs, sur la base des comptes rendus envoyés par certains comités, ou de coupures de presse où le MRAP est mentionné.

Nous tentons de procéder par ordre « grosso modo » chronologique...

● *Au « sommet »*. Dès le 5 septembre, Albert Lévy et Gérard Coulon prenaient contact avec le père Delorme et des jeunes de *SOS-Avenir Minguettes*. Ils assuraient le soutien du MRAP à l'initiative de *SOS-Minguettes*, du MAN et de la CIMADE de Lyon.

Au collectif d'accueil parisien, Yasmina Attab, secrétaire nationale et Mouloud Aounit, membre du Bureau national, assureront la présence de notre Mouvement.

En province

MARSEILLE : le 15 octobre. Le Comité du MRAP appelle tous les antiracistes à la Marche. L'avant-veille avait eu lieu un attentat, sans victime heureusement, revendiqué par un groupe baptisé *Les Templiers*, qui affiche ses intentions de « dératiser » la ville !

Le 17, le comité fait une conférence de presse.

AVIGNON. « *Lutte contre le racisme, ça marche* », titre *Vaucluse Matin* du 21 octobre. A l'initiative de l'ASTI et du MRAP, onze associations organisent un meeting qui rassemble deux cent cinquante personnes, précédé d'une marche dans les quartiers populaires.

ROMANS. Un texte réunissant cent quarante-sept signatures est offert aux Marcheurs à leur passage, et chaque semaine, dans le journal local, le point est fait sur la Marche avec trente à cinquante signatures à l'appui.

ANNECY. « *Il faisait froid, mais ils ont marché quand même* », titre le *Courrier Savoyard* du 25 novembre.

En soutien à la Marche, un collectif haut-savoyard de solidarité avait organisé, le samedi 19, une marche à travers l'agglomération annécienne. Réception dans plusieurs mairies, prise de parole finale et fête à la MJC de Meythet. Mais dès le 28 octobre, le collectif (cinq associations à l'origine) avait appelé à participer à l'accueil des Marcheurs à leur passage, le 3 novembre, à Chambéry.

BEAUNE-DIJON. 7 et 8 novembre. C'est près de trente associations dont le MRAP dijonnais, qui appellent à l'accueil des Marcheurs, et déterminent son itinéraire dans Dijon, que clôture une animation-spectacle à la Bourse du Travail. En même temps, un appel pour se rendre à Paris en cars le 3 décembre.

DOLE. 9 novembre. Pas de comité local du MRAP dans cette ville, mais le comité voisin de Lons-le-Saulnier veillait. Deux cents à deux cent cinquante personnes derrière les bannières : « *Vivre ensemble avec nos différences* » et « *Marche pour l'égalité et contre le racisme* ».

BESANÇON. Dix associations au comité d'accueil et une bonne préparation pour la « *Semaine Français-Immigrés* » très réussie.

TOURS. « *La route de Marseille à Paris ne passe pas par Tours* ». Qu'importe ! Dans ce numéro de *La Nouvelle République* du 7 novembre, le MRAP et l'UTICEF (Union des Travailleurs Immigrés du Centre de la France) communiquent qu'une délégation de douze associations a porté à la Préfecture une motion demandant « *l'arrêt des procédures d'expulsion des immigrés* ».

en Indre-et-Loire, et des mesures pour disloquer les dispositifs clandestins de passeurs ».

Un départ en car est organisé pour monter à Paris le 3 décembre.

En passant par l'Alsace

Du Jura à l'Alsace, la Marche fait sa « trouée de Belfort » — ce carrefour de peuples trop souvent sanglant. La JOC souligne la solidarité concrète des jeunes, français et immigrés, dans la ZUP de MONTBELIARD, et à BELFORT, quatre cents personnes à la Maison du Peuple. Le comité d'accueil était animé par l'ASTI et le MRAP — lequel avait lancé un appel publié par *L'Est Républicain*.

STRASBOURG. Notre comité nous a adressé une bonne documentation. Le comité d'accueil était composé de la CIMADE, du CLAPEST (organisation locale), de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP.

Treize cents personnes, le samedi 19 novembre pour la Marche — quatre cents le lendemain au meeting. Le dimanche aussi, messe à une église catholique, avec Christian Delorme, culte à l'Eglise réformée avec le pasteur Costil. Mme Dufoix était présente. Michel Wagner, représentant du MRAP, rappelle les lacunes de la Loi de 1972 et annonce le thème des Assises. Le lundi 21, rencontre des Marcheurs au Conseil de l'Europe.

La Marche passait aussi par la Lorraine et par le Nord : des échos, s'il

vous plaît, de nos comités. Elle ne passait pas par le Sud-Ouest ni le Centre. Mais on a bougé quand même ! TOULOUSE. 19 novembre. Une *Marche de solidarité*, préparée par cinq réunions, a groupé, à l'appel de plus de trente organisations, deux à trois cents personnes, dont un groupe de femmes maghrébines avec leurs enfants. Un arrêt aux monuments aux morts, pour rappeler l'affaire Grimzi. Une seule banderole : « *Marche pour l'égalité et contre le racisme* ». Présence des radios libres. Images brèves à la TV régionale et à la radio. Le comité MRAP lance ses invitations pour la préparation des Assises.

CLERMONT-FERRAND. 26 novembre. « *Six heures contre le racisme et pour une société d'égalité* ». Là aussi, le collectif de soutien est très large : vingt-cinq associations environ. La salle de trois cents places est quasiment en permanence — au total, quinze cents personnes ont dû passer. Présence de l'évêque de Clermont, Mgr Dardel.

PAU. Information-appel, le 12 novembre, de notre comité local dans *La République des Pyrénées*.

LIMOGES. « *Non à l'égoïsme, au chauvinisme, au nationalisme xénophobe* ». C'est sur ce mot d'ordre qu'est lancée l'invitation de vingt organisations à venir à Paris le 3 décembre. Les Limousins ont connu, au XIX^e siècle, ce qu'était l'exode du pays pour « monter » vers la capitale.

POITIERS. *Marche silencieuse* jusqu'à la Préfecture, avec adresse au Président de la République, demandant

« pour tous le droit et la possibilité de vivre ensemble... » Une seule banderole : « *Pour l'égalité et contre le racisme* ».

ANGOULEME. *Marche silencieuse* aussi, le samedi 3 décembre, sous l'unique banderole : « *Pour l'égalité et contre le racisme* », qui avait été précédée d'une réunion d'information, le 18 novembre, à la Maison du Peuple. BORDEAUX. Marche le 26 novembre. Vingt associations, deux mille participants. Prise de parole de Roger Bismuth, président du Comité local du MRAP et intervention à la télévision.

En région parisienne

Nous nous contenterons de noter que le 10 novembre, cinq comités parisiens et quinze de banlieue étaient représentés à une réunion pour la préparation de l'accueil des Marcheurs.

Plusieurs parcours étaient prévus en banlieue :

Ainsi, une *Marche aux flambeaux d'Asnières à Gennevilliers*, le 2 au soir, suivie d'un Forum Justice à *Levallois*.

Le comité des Mureaux, avec un collectif « *Vallée de la Seine* » a appelé toutes les associations antiracistes à se joindre à la Marche de Flins à Poissy.

A la grande finale parisienne, la délégation du MRAP dans le groupe des personnalités, était composée de François Grémy, Albert Lévy, Yasmina Attab, Mouloud Aounit. □

Une délégation en RDA

REPONDANT à l'invitation de la *Ligue pour l'Amitié entre les Peuples*, une délégation du MRAP composée de Charles Palant, Vice-président, Anne-Marie Dumas, Secrétaire nationale, Anne-Marie Sabatier, de la commission Antisemitisme et Néo-nazisme, Norbert Haddad, du Comité local d'Alençon, Jean-Michel Ollé, rédacteur en chef de *Différences*, s'est rendue en République Démocratique Allemande, du 17 au 24 octobre, pour une semaine de visites et de rencontres.

Cette visite était organisée autour de deux grands thèmes. Le premier relatif à la connaissance des principales réalisations de la RDA depuis sa création, en matière économique et sociale. Le second, à ses actions de solidarité internationale, avec un rappel historique sur la création de la RDA en 1949 et les principes qui l'ont guidée. A Berlin-Est, la délégation fut reçue par le Secrétaire général de la *Ligue pour l'Amitié entre les Peuples*, le Vice-président du tribunal de la

ville de Berlin-Est, et le Secrétaire de la *Décennie de l'ONU pour l'élimination de toute discrimination raciale*.

Ce fut aussi la visite de la ville de Potsdam, cité historique où se tint la Conférence de Berlin entre les Alliés et où furent signés les Accords de Berlin pour la garantie de la paix. La deuxième partie du voyage conduisit le groupe au sud de la RDA, dans le district de Dresde, troisième en importance dans la République. Dresde, ville témoin, ville présente dans toutes les mémoires depuis les bombardements systématiques dont elle fut l'objet de la part de l'aviation alliée en février 1945. Ville presque entièrement détruite, mais aujourd'hui entièrement reconstruite et dont beaucoup de monuments ont été restaurés.

Ce fut, pour la délégation, la rencontre, passionnante, avec des intellectuels et des représentants d'une minorité nationale, les Sorabes, installés depuis des siècles en RDA et d'ori-

gine slave. Cette communauté, forte de cent mille membres, a pu survivre jusqu'à nos jours tout en gardant sa langue et ses traditions malgré les persécutions.

A ce peuple inséré dans la communauté nationale, la RDA apporte, par différents moyens (administratifs et financiers en particulier) son aide et son soutien pour le maintien de sa langue, de ses coutumes : école maternelle, primaire et secondaire en sorabe, centre culturel, organisation politique spécifique, revues et journaux, maison d'édition...

Voilà un bref compte-rendu d'un voyage d'amitié, de découvertes et d'échanges d'expériences différentes. Les membres de notre délégation ont pu découvrir sur le terrain l'engagement d'un pays et de ses habitants dans la lutte contre le fascisme et le racisme. Un engagement auquel chacun d'entre nous souscrit. □

Anne-Marie DUMAS.

● Trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme élaborée par l'O.N.U. à Paris en 1948, avec la participation décisive de René Cassin et d'Eleanor Roosevelt, a 35 ans le 10 décembre. Elargissement de la Déclaration française de 1789, son adoption au lendemain de la victoire sur le nazisme constitue une étape essentielle de la civilisation.

D'autres textes des Nations-Unies l'ont complétée pour préciser les droits civils, politiques, économiques et sociaux qui s'attachent fondamentalement à la personne humaine.

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) salue cette réalisation de la communauté internationale. Elle traduit les aspirations de l'ensemble des peuples, même si la plupart des Etats sont encore loin d'assumer pleinement les obligations qui en découlent. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme représente un point d'appui et une justification irréfutable pour tous ceux qui défendent les libertés, qui luttent en faveur de la justice, de l'égalité et de la solidarité. Elle nous invite en particulier à combattre fermement le système d'apartheid qui sévit en Afrique du Sud et que l'O.N.U. a qualifié, comme hier le régime hitlérien, de « crime contre l'humanité ».

Le MRAP, dont toute l'action tend à supprimer le racisme, cette violation majeure des Droits de l'Homme, organise à Paris le 10 décembre un colloque scientifique : « Différences et Inégalités ». Il se prépare à tenir dans toute la France des Assises locales contre le racisme sur le thème « Vivre ensemble avec nos différences ». Il a pris part à la Conférence des Organisations non Gouvernementales qui vient de se tenir à Genève à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. □ (9 décembre).

● Solidarité avec le peuple palestinien

Le MRAP, solidaire de tous les hommes, de tous les peuples qui luttent pour le respect de leur identité et des droits qui s'y attachent, exprime sa vive préoccupation devant la répression sanglante qui frappe aujourd'hui encore le peuple palestinien et l'organisation représentative dont il s'est doté.

Nier l'existence de ce peuple, empêcher par la force son expression et sa constitution en structure étatique, ne saurait faire disparaître les problèmes pressants posés par sa dis-

persion, ses souffrances, ses légitimes aspirations.

Le MRAP souhaite ardemment que la trêve intervenue à Tripoli devienne définitive. Il salue avec intérêt et espoir l'échange de prisonniers israéliens et palestiniens organisé sous l'égide de la France. Il demande que cessent toutes les ingérences étrangères au Liban.

La paix au Proche-Orient exige la recherche d'une solution politique globale assurant les droits, la sécurité et l'indépendance de tous les peuples et les Etats concernés. □ (24 novembre).

● Appel aux photographes

« Vivre ensemble avec nos différences » : le MRAP organise sur ce thème une exposition de photographies, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, fixée par l'ONU au 21 mars.

Le MRAP fait appel à tous les photographes désireux de contribuer à cette Journée pour qu'à travers leurs images, leurs témoignages, ils participent à la prise de conscience du danger que représente le racisme au-

jourd'hui. Pour que, grâce à leurs photographies, nous apprenions à mieux vivre ensemble, avec nos spécificités, nos modes, nos cultures dans une France et un monde voués aux rencontres, aux échanges, aux confrontations.

Cette exposition, qui sera présentée, entre autres, dans une station du métro parisien pendant plusieurs jours, sera vue par des dizaines de milliers de personnes. Prendre contact avec Michel Zoladz : 202.43.36. □ (30 novembre).

FAIRE QUE L'ANPE JOUE MIEUX SON ROLE

A l'initiative du Comité de Meaux qui proposait un meilleur accueil, une meilleure orientation des travailleurs immigrés à l'ANPE de la ville, le MRAP national a pris contact avec le directeur national de l'ANPE pour un certain nombre de propositions. Ce dernier a accepté de nous recevoir. Si vous avez des informations ou suggestions à nous donner concernant l'accueil de l'ANPE dans votre ville, écrivez-nous rapidement. □

Joignez-vous à MRAP-Solidarité

MRAP-SOLIDARITE, complément du MRAP, créé en vue d'actions ponctuelles et matérielles, a pour but d'intervenir rapidement en faveur des victimes du racisme, tant en France que dans le monde.

Les actions en cours concernent les enfants réfugiés d'Afrique du Sud et les victimes d'actes racistes en France.

● Enfants réfugiés d'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est le seul pays au monde où le racisme est inscrit dans la Constitution.

De plus en plus de réfugiés de ce pays et de Namibie (sous domination sud-africaine) vivent dans les pays limitrophes, dits de la ligne de front, dans des conditions extrêmement difficiles.

De nombreux enfants de 1 à 16 ans manquent de tout : nourriture, habillement, scolarisation, etc...

Dans un premier temps, nous voulons leur donner l'espoir, leur prouver qu'ils ne sont pas des oubliés.

Il nous faudrait des cahiers, des crayons, des jeux ou de l'argent pour acquérir ces objets.

Vous serez, bien entendu, tenus au courant des actions entreprises.

● Victimes d'actes racistes en France

En France, de nombreuses personnes sont victimes d'odieux actes de racisme.

Le MRAP les conseille juridiquement, mais ne peut les aider pécuniairement à porter plainte et ou faire face à leurs obligations personnelles. MRAP Solidarité veut prendre ce relais. □

Bon à découper et à envoyer à MRAP Solidarité, 89, rue Oberkampf, 75011 Paris



Envoyez-moi une documentation sur les actions de MRAP Solidarité. □

J'adhère à MRAP Solidarité (1) □

Je désire vous aider dans votre effort et, être : □

— membre donateur (2)

— membre bienfaiteur (3) □

(1) □ 150 F. (2) □ 200 F (3) □ 500 F et plus

Nom :

(M., Mme, Mlle, Associat., raison sociale en majuscules).

Prénom :

N° Rue

Code postal Ville

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de MRAP Solidarité.